

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 16 fr. Six mois, 9 fr. Trois mois, 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne. RÉCLAMES, 30 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISSONS.
16	Dim.	Septuagésime.		☽ P. Q. le 6 à 8 h. 20' du soir.
17	Lundi.	s. Donat.	Prayssac, Vayrac.	☉ P. L. le 14 à 3 h. 18' du soir.
18	Mardi.	s. Siméon.	St-Capranis.	☽ D. Q. le 21 à 2 h. 26' du soir.
19	Mercredi.	s. Conrat.	Duravel.	☉ N. L. le 28 à 4 h. 59' du soir.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, n° 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DEPART. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon).	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. du m.
10 heures du soir.	Castelnau-Montrastier.	7 h. du m.
	Figeac (Albignac, l'Aveyron).	
	Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque.	6 h. 30 m. du s.
	Cazals, St-Géry.	

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 12 février 1862.

La circulaire de M. le ministre de l'intérieur qui prescrit aux sous-préfets de se rendre deux fois par an dans chaque canton de leur arrondissement et d'y réunir sous leur présidence les maires de la circonscription, suggère à M. Paulin Limayrac, directeur du Constitutionnel, les considérations suivantes :

« Une telle mesure ne peut avoir que d'excellents résultats. Les agents de l'administration centrale, à peine entrevus par les populations, pouvaient être méconnus et facilement calomniés. Ils gagneront à être vus de près et leur autorité prendra nécessairement un caractère plus paternel. Le jour où cette autorité, ne serait pas paternelle elle serait désavouée au nom du Souverain qui a pu dire, aux applaudissements unanimes de la nation : » Toutes mes pensées, tous mes efforts, toutes mes actions, tendent sans cesse à améliorer le sort du peuple, et à augmenter la prospérité de la France. »

« Tous nos villages et toutes nos campagnes applaudiront donc sans réserve à la nouvelle circulaire de M. le comte de Persigny, qui, sous la forme modeste d'une idée pratique, correspond si bien au grand ensemble des choses qui se développent sous nos yeux et qui peut se traduire ainsi : partout la sollicitude du gouvernement impérial, partout la lumière. » P. Limayrac.

BULLETIN

Les bruits répandus à Turin que le gouvernement excite les manifestations populaires contre le pouvoir temporel ; qu'il veut rappeler Mazini et qu'il prépare par ses encouragements secrets des expéditions clandestines, sont démentis par le Journal officiel. Le cabinet s'est, au contraire, ému des scènes tumultueuses dont Florence a été le théâtre. Une circulaire adressée aux préfets, les invite à prévenir ces sortes de manifestations.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 12 février 1862.

UN ACCIDENT DE CHASSE (1)

N° 24.

CHAPITRE X. (Suite.)

LE RENDEZ-VOUS.

René ignorait donc toujours la vérité ; il continuerait de haïr et de mépriser Gabrielle, et la baronne, si même elle ne succédait point dans son cœur à l'objet de son premier amour, goûterait du moins une consolation : le plaisir de la vengeance.

Elle caressa toute la soirée ces pensées coupables. A l'heure convenue, elle monta en voiture avec son frère, qui était radieux. Ils en descendirent à une aïble distance du parc de Ternoure, pénétrèrent par une petite porte, entr'ouverte, à leur intention probablement, et la baronne s'avança la première vers un bosquet d'où elle espérait voir sortir Gabrielle.

Une femme se promenait lentement dans l'ombre projetée par les arbres sur une partie du chemin, nonné partout ailleurs des rayons de la lune.

« Est-ce vous, Gabrielle ? demanda Emilie.

« Est-ce vous, madame la baronne ? » répondit une voix ferme

Emilie tressaillit et s'arrêta court ; la personne qui

(1) La reproduction est interdite.

Malgré cette invitation et les exhortations mêmes des municipalités, le peuple de Gènes n'a pu s'abstenir. Une grande manifestation a eu lieu aux cris de : *Vive Rome ! capitale. Vive Victor Emmanuel ! roi.* — Une semblable manifestation était préparée à Milan ; mais la municipalité de cette ville a fait comprendre aux Milanais qu'il était plus convenable d'user du droit que leur donne la Constitution, en signant la protestation que nous donnons aux dépêches.

Suivant le Constitutionnel, l'Italie est emportée vers Rome par une sorte de mouvement électrique.

On regarde comme imminent le départ de Garibaldi pour Naples.

Le gouvernement italien arme à Gènes une frégate destinée au Mexique, en vue de protéger les sujets italiens, fort nombreux dans cette contrée.

L'émigration a recommencé à Venise, surtout parmi les jeunes gens qui font partie de la conscription prochaine.

La candidature de l'archiduc Maximilien au futur trône du Mexique, ne doit, sous aucun prétexte, dit la Gazette du Danube, faire consentir le gouvernement impérial à ce que l'on pose « une question vénitienne ». Si dans les conférences intimes entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, sur cette question, le nom de S. A. I. a pu être prononcé, il n'est pas moins vrai que tous les bruits qui ont circulé sur une connexion entre la question mexicaine et la possession territoriale de l'Autriche en Italie appartiennent au domaine des inventions.

Le bruit que l'Infant don Sébastien se porterait candidat au futur trône du Mexique est vivement démenti par la Correspondencia. D'un autre côté, les amis et les agents du jeune prince, chargés d'acclamer au Mexique les théories gouvernementales de la sœur Patrocino, sont convaincus que les Mexicains se donneront avec un orgueilleux enthousiasme à un candidat né dans le Brésil.

venait de parler fit rapidement deux ou trois pas et se plaça en face d'elle, en pleine lumière.

« La marquise ! nous sommes trahis ! s'écria Mme de Sombreille effrayée, en essayant de faire volte-face et de s'enfuir vers son frère, immobile de stupeur à quelques pas derrière elle.

« Arrêtez ! dit la marquise avec un geste imposant ; et elle ajouta, d'un ton de froide et ironique politesse : Mme la baronne, M. le comte, je ne souffrirai point que vous sortiez de chez moi sans m'apprendre au moins quel heureux hasard me procure à pareille heure l'agréable surprise de votre visite.

« Ne raillez pas, madame, répliqua Emilie frémissante ; si vous ignorez ce qui nous amène, vous ne seriez pas ici.

« Pourquoi donc ? Je viens jouir d'une soirée magnifique ; qu'y voyez-vous d'extraordinaire ? Mais, autant que j'en puis juger, votre visite ne s'adresse pas à moi. Qui cherchez-vous ? Serait-ce Gabrielle ? La pauvre enfant est malade, par malheur, et ne sortira pas soir.

« Parce que vous l'en empêchez, Mme la marquise ? — Peut-être ; mais comment le savez-vous ? Devait-elle se trouver ici ? Etait-ce chose convenue ? »

Emilie restait muette ; son frère s'avança et répondit franchement :

« Oui, Mme la marquise.

« M'apprendrez-vous aussi dans quel but ce rendez-vous ? Non, vous n'osez pas ! Il faudra donc que je vous le dise. Vous venez, M. le comte, m'enlever la fiancée de mon fils ; vous abusez de l'expérience d'une enfant pour l'enchaîner à vous par

On confirme aussi une nouvelle de Turin, suivant laquelle le gouvernement sarde proposerait un des princes italiens dépossédés pour le trône du Mexique, comme une mesure destinée à simplifier la solution de la question italienne.

Les journaux transpyréniens émettent encore les candidatures à ce trône des infans don Juan, don Alphonso, don Carlos et don Sébastien.

Le Mexique a fait en ces quarante dernières années l'épreuve de 58 présidents et de 27 constitutions. La Correspondencia dit que la majorité de la population honnête et respectable de ce pays est chaque jour de plus en plus favorable à l'intervention étrangère.

A Berlin, le parti libéral de la chambre se propose de revenir une quatrième fois sur la question du mariage civil. Trois fois déjà la chambre des seigneurs la rejetée.

D'après le Journal allemand de Francfort, le cabinet de Berlin aurait réussi dans ses démarches auprès de la cour de Rome. Un légat serait envoyé dans le grand-duché de Posen, avec la mission de s'y rendre compte de l'état des esprits et d'amener une réconciliation entre le clergé catholique de cette province et le gouvernement prussien.

Par suite d'un catarrhe pulmonaire le roi de Wurtemberg est obligé de garder la chambre et même le lit une partie de la journée.

En Pologne, c'est toujours triste à dire, les arrestations et les condamnations n'ont point de fin. Le pasteur Evangélique Otto, le prévôt des marchands Slender, plusieurs prêtres et plusieurs hommes de lettres, sont déportés ou détenus.

Des regrets unanimes sont exprimés par la presse de Madrid, à l'occasion de la mort de M. Martinez de la Roza, président de la chambre des députés.

Les nouvelles de Constantinople sont tout aussi tristes et la situation aussi grave que

une ruse infâme.

« Quelle ruse ? demanda Robert en relevant fièrement la tête. Je n'en ai pas employé, que je sache : M^{lle} Norvil connaît mes sentiments pour elle et les accepte.

« Prouvez-le moi, M. de Valbran. »

Robert fouilla dans toutes ses poches pour trouver sa lettre à Gabrielle, ce fut en vain ; mais Emilie, devinant son intention, se rapprocha de lui comme par hasard, et, d'une main cachée sous les plis d'un vaste manteau, elle laissa tomber le papier à terre.

« Que cherchez-vous, comte ? reprit la marquise. Ne serait-ce point ce papier blanc que j'aperçois là à vos pieds ? »

Il le ramassa vivement et le présenta à Mme de Ternoure. Elle lut, son front se rembrunit, et à la vue des deux feuilles de rose, elle poussa une exclamation de surprise et de colère. Un sourire infernal glissa sur les lèvres de la baronne ; tout n'était pas perdu.

Bientôt cependant la marquise reprit sa sérénité ; elle avait réfléchi.

« Suivez-moi, comte, dit-elle avec calme, et vous aussi, Madame. Allons interroger M^{lle} Norvil. Venez !

« Inutile ! La voici en personne ! s'écria l'abbé Augustin, paraissant tout-à-coup avec Gabrielle.

« Répondez, mon enfant ; connaissez-vous ce pli ? demanda la marquise.

« Non, madame, dit Gabrielle d'une voix timide, mais avec l'accent de la vérité ; je n'ai jamais vu cette écriture. »

Emilie ne peut contenir un cri de rage.

jamais. Les ministres qui se succèdent suivent si exactement la même route et adoptent si scrupuleusement les mêmes procédés, qu'il importe peu de voir arriver aux affaires tel ou tel pacha.

Dieu sait tout ce qu'on a promis, tout ce qu'on a juré à l'arrivée de Fuad-Pacha. Il s'est installé, et, de même que ses prédécesseurs, il n'a rien fait. Les choses en sont exactement au point où elles en étaient quand il est revenu de Syrie, et on ne fait rien à Constantinople pour conjurer le danger où se trouve l'empire ottoman.

Chaque jour, dit le Temps, Abd-ul-Aziz enlève à ses sujets une nouvelle espérance, et laisse échapper une preuve nouvelle des influences détestables par lesquelles il est circonvenu. L'Indépendance nous en fournit un exemple qui, pour être comique, n'en est pas moins instructif. Un usage défendait de passer devant le palais du sultan à cheval ou avec un parapluie ouvert. Cette ridicule prescription était tombée en désuétude. On écrit de Constantinople qu'elle vient d'être remise en vigueur. C'est probablement ainsi qu'on conseille au nouveau sultan de se faire adorer par ses sujets.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Turin, 10 février. Les nouvelles relatives à de nouveaux désordres qui auraient éclaté en Sicile sont controuvées. L'état de la Sicile est partant satisfaisant.

Vienne, 10 février.

Aujourd'hui, dans la chambre des seigneurs, on a publié douze nominations à la patrie héréditaire et viagère. Parmi les membres nommés figurent le général Schlick et le professeur Mihlosich.

Londres, 10 février.

Le froment anglais était moins demandé. Le froment étranger était ferme, sans grandes affaires. L'orge, l'avoine et la farine étaient très-calmes, les pois faibles.

Turin, 9 février.

Gènes, 9. — Une grande manifestation a eu lieu aux

« Qu'est-ce que cela signifie, ma sœur ? demanda sévèrement Robert.

« Rien, si ce n'est que Mademoiselle n'osé avouer sa faute.

« Je vous jure, madame !... protestait Gabrielle, quand la marquise l'interrompit.

« Point de serment, ma fille ; je n'en ai pas besoin pour vous croire ; je sais trop qu'en fait de calomnie, Madame n'en ai pas à son coup d'essai.

« Que voulez-vous dire ? s'écria Robert courroucé.

« M. le comte, répliqua gravement la marquise, j'ignore si vous êtes complice de votre sœur, ou si elle vous trompe. C'est-elle, n'est-ce pas, qui vous a persuadé que Gabrielle vous aimait ?

« Elle ne ma point dit cela : elle m'a seulement fait espérer que Gabrielle m'aimerait un jour.

« Elle vous a conseillé d'écrire cette lettre ?

« Oui, madame.

« Et elle vous l'a rendue ensuite telle que la voilà ?

« Oui, Mme la marquise. — Emilie, te serais-tu jouée de moi ?

« Je le crains, M. le comte. — Approche, Gabrielle, et réponds sans détour. Celui que tu aimes, est-ce M. Robert de Valbran ?

« Non, déclara-t-elle d'un ton ferme. Puis elle détourna la tête avec une larme de compassion ; car elle venait de rencontrer le regard désolé du comte.

« Ce n'est pas tout : devant Dieu et devant ces témoins, ma fille, dis-nous quel est l'homme à qui tu accordes ton cœur et ta main.

Vicomtesse de LERCHY.

(La suite au prochain numéro.)

cris de : *Vive Rome capitale, vive Emmanuel roi !*
 On préparait une manifestation pareille à Milan. La municipalité de cette ville a publié une proclamation portant que le peuple italien n'a plus besoin de faire des manifestations sur la place publique pour exprimer sa volonté. La municipalité conseille aux Milanais d'user de leur droit constitutionnel en signant la protestation suivante : « Tout en respectant dans le Pontife le chef de l'Eglise, nous ne reconnaissons à Rome, capitale de l'Italie, qu'un seul roi, Victor-Emmanuel. » Cette protestation est couverte d'innombrables signatures.

Nous lisons dans le bulletin du *Moniteur* :
 « Des journaux anglais annoncent que le gouvernement français négocie à Londres un emprunt de quatre millions sterling. Cette assertion est entièrement erronée. »

Dans sa séance du 8, le Corps législatif a terminé la discussion sur le projet de loi relatif à la conversion de la rente Quatre et demi pour cent en rente Trois pour cent.

Le scrutin sur l'ensemble a donné une majorité de 224 voix contre 19. La faiblesse de ce dernier chiffre a, ce nous semble, un peu trompé les prévisions qu'avait pu faire naître le débat. La discussion a été très animée et très pressante, surtout le second jour. Nous devons signaler le discours de M. Emile Ollivier, comme un habile résumé de toutes les objections qu'on pouvait élever contre le projet du gouvernement. La réponse de M. le président du conseil d'Etat contient des explications sur l'opération faite à Londres par des Banquiers français, et sur les dernières émissions d'obligations de chemins de fer. Les obligations trentenaires ont trouvé des défenseurs acharnés.

Le projet a été porté lundi au Sénat, et on pense qu'il sera voté dans les premiers jours de la semaine. (Temps). A. HÉBRARD.

Quand on cite un fait historique, il serait bon de connaître les détails qui lui donnent son véritable caractère.

M. Picard a dit au Corps législatif, en parlant de la conversion de 1825, qu'elle fut une leçon pour les rentiers, car la baisse ne se fit pas attendre et le 3 p. % émis à 75 fr. tomba bientôt à 60 fr. Mais ce que l'honorable député a omis de rappeler, c'est la cause de cette baisse qui fut amenée par une crise alimentaire, financière et monétaire qui éclata en Angleterre et qui eut, dans ce pays, un retentissement effroyable, dont les contemporains gardent encore le souvenir.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* :
 Quelques journaux ont répandu le bruit que le général Prim était appelée à prendre le commandement supérieur des troupes alliées destinées à opérer de concert au Mexique. Cette nouvelle est dénuée de fondement. Chacun des généraux anglais, français et espagnol, conserve la liberté de ses mouvements et l'intégrité du commandement des troupes placées sous ses ordres par son gouvernement.

Exposé de la situation de l'Empire.
 TROISIÈME ARTICLE.

Avant de s'occuper des traités du commerce, franco-anglais et franco-belge, l'exposé du gouvernement rappelle les décrets sur les matières premières à l'usage de l'industrie et de certaines denrées de consommation générale. Ce sont là en effet des mesures d'une grande importance, qui permettent au travail national de lutter sans défaveur avec les manufactures de l'étranger.

Quant aux deux traités en eux-mêmes, le Gouvernement constate « qu'ils n'ont été pour les industries qu'on regardait comme le plus en péril, qu'un stimulant salutaire. » Nos exportations en Angleterre et en Belgique se sont élevées à près de 96 millions de francs, dans lesquels les soies entrent pour 46 millions, les tissus de laine pour 18 millions, et les eaux de vie pour 19 millions.

L'industrie métallurgique est en pleine prospérité; partout le travail est actif, et le haut prix des dernières ventes de bois dénote une grande confiance dans l'avenir... Les premiers résultats des traités sont donc au moins très-satisfaisants, malgré des circonstances extérieures que nul ne pouvait prévoir ni dominer, et qui sont venues jeter une complication regrettable dans nos relations internationales. » Le gouvernement de l'Empereur s'autorise de cette épreuve pour négocier en ce moment même des conventions analogues avec l'Allemagne et l'Italie. A l'égard de l'industrie coton-

nière, si fortement atteinte par la crise des Etats-Unis, il y a tout lieu de compter sur quelque arrangement qui restituera au marché européen les ressources qui lui sont indispensables.

Le service des travaux publics a été largement doté en 1861. Aussi sommes-nous en possession de 37,034 kilomètres de routes impériales, ce qui, ajouté aux lignes ferrées et aux chemins de grande et moyenne vicinalité, constitue pour la France une position supérieure à celle de tous les pays dont elle est entourée. Des améliorations notables ont été apportées à la navigation fluviale et artificielle.

En ce qui concerne spécialement les chemins de fer, la dernière campagne a été, dit l'exposé, encore plus fructueuse que la précédente. « Une longueur de 655 kilomètres a été livrée à la circulation dans le cours de l'année, et les lignes en voie de construction ont été amenées à un état d'avancement qui permet d'espérer qu'à la fin de 1862 la longueur du réseau exploité sera encore augmentée de 1,129 kil. » A côté des résultats acquis viennent se placer des prévisions qui intéressent au plus haut degré les localités encore dépourvues de voies rapides de transport. Le gouvernement annonce qu'il s'en occupe avec une active vigilance. Sur plusieurs sections, les travaux sont commencés; sur d'autres, les projets recevront avant peu leur exécution. Les 1,701 kilomètres à construire pour compléter le réseau national coûteront 500 millions. C'est un placement fructueux sous tous les rapports, et dont le premier bienfait est de procurer une occupation convenablement rétribuée aux travailleurs des villes et des campagnes. On évalue à 440 millions de francs pour 1861 le produit brut des recettes des chemins de fer français, voyageurs et marchandises.

« En 1860, dit l'exposé, les mines de houille exploitées ont produit ensemble 80 millions 391,684 quintaux métriques de combustible, valant 96,583,816 fr., ou 1 fr. 2 cent. par quintal métrique. En 1861, la production s'est encore accrue; elle paraît avoir atteint au moins 84 millions de quintaux métriques, d'une valeur de 1 fr. 1 cent. par quintal. Si l'on compare ces chiffres avec ceux de l'année 1851, pour laquelle la production était de 44,850,000 quintaux, on voit qu'en dix ans la production française a presque doublé. » La même progression est signalée dans la fabrication du fer et de la fonte en France.

Arrivant aux services placés sous la direction du ministre d'Etat, l'exposé démontre que les encouragements aux lettres et aux arts n'ont été ni moins étendus ni moins sagaces que ceux donnés aux autres branches de l'administration.

« La réorganisation du service des haras, érigé en direction générale, a été partout accueillie avec faveur. Les éleveurs, les conseils généraux, tous ceux qui, à des degrés divers, s'intéressent à l'industrie chevaline, ont vu dans le nouvel ordre de choses instituée par le décret du 19 décembre 1860, des garanties d'avenir et de sécurité pour cette branche importante de notre richesse nationale. »

Nous remarquons, dans le chapitre, presque entièrement jurisprudentiel, consacré au ministère de la justice, un paragraphe annonçant que « la magistrature est entrée, dès le mois de janvier 1861, en possession du tiers de l'augmentation de traitement votée par la loi de finances de 1860. Le second tiers lui est acquis depuis le 1^{er} janvier dernier. Dans un an, les traitements auront atteint leur chiffre définitif. » Ce sera la réalisation tardive d'un vœu public, en même temps qu'une satisfaction donnée aux droits les plus respectables.

« Les avoués ont reçu un gage non équivoque de la faveur impériale par le décret qui autorise la création et la collation du titre d'avoué honoraire. Les greffiers de justice de paix, au profit desquels d'honorables réclamations se sont élevées, ont trouvé dans le droit de légalisation, conféré aux juges de paix, le principe d'une légère augmentation dans les revenus de leurs offices. »

D'importantes réformes vont être introduites dans l'organisation de l'imprimerie impériale. Le personnel de cette institution, jaloux de soutenir le renom de l'imprimerie impériale, prépare des travaux qui figureront avec honneur à la prochaine exposition universelle de Londres. A. BAYVET.

Chronique locale.

Le n° 850 du Recueil des actes administratifs de la Préfecture contient un arrêté préfec-

toral, en date du 18 janvier dernier, qui délègue M. Mahuzié, conseiller de préfecture, à l'effet de présider, dans l'arrondissement de Cahors, à la vérification des tableaux de recensement et au tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1861.

On lit dans ce même numéro la circulaire suivante :

Publication de la correspondance choisie de Colbert.
 RECHERCHES A FAIRE A CE SUJET.
 Cahors, le 13 janvier 1862.
 A MM. les Sous-Préfets, Juges de paix et Maires du département.

Messieurs, J'ai l'honneur de vous informer que M. Pierre Clément, membre de l'Institut, a été chargé par l'Empereur de publier la correspondance choisie de Colbert. L'intérêt historique qui s'attache à ce recueil fait désirer à M. le Ministre de l'Intérieur qu'il me soit possible de lui transmettre, pour les communiquer à cet érudit, les renseignements dont il pourrait avoir besoin pour compléter la collection qu'il a entreprise.

Pour que je puisse satisfaire aux desirs de Son Exc. je vous serai obligé, Messieurs, de faire rechercher dans vos circonscriptions respectives, les lettres émanant du Ministre Colbert, et de m'adresser un état contenant, pour chacune des lettres retrouvées, les indications suivantes :

- 1° Sa date, avec la mention de l'année, du mois et du jour;
 - 2° Le nom du destinataire;
 - 3° Son objet en un sommaire de quelques mots;
 - 4° La désignation du dépôt où elle se trouve.
- La publication de M. Pierre Clément étant déjà sous presse, je vous serai obligé de me transmettre ces renseignements le plus tôt possible.
- Agrez, etc. Le Préfet du Lot, MONTAIS.

Par arrêté de M. le Directeur général de l'administration des contributions directes, en date du 5 février 1862, M. Fauverteix, contrôleur à Martel, a été élevé à la 1^{re} classe de son grade.

Par arrêté préfectoral en date du 28 janvier 1862, la chasse sera close dans le département du Lot, le 1^{er} mars prochain.

Par arrêté préfectoral du 11 février courant, le sieur Laville (Jean), ancien militaire, a été nommé cantonnier sur la route départementale n° 13, en remplacement du sieur Delsériès, révoqué.

Un arrêté préfectoral du 8 courant a prescrit une enquête sur le projet présenté par M. l'ingénieur en chef, pour l'irrigation collective de la vallée de la Bave, dans les communes de Saint-Céré, Saint-Jean-Lespinasse, Saint-Médard-de-Prèsque, Loubressac, Prudhomat, Saint-Michel, Loubéjou et Belmont.

Ont été nommés membres de la commission d'enquête :

- MM. de Lagardelle, membre du Conseil général, président;
- Fontaille (Amédée), propriétaire, à Saint-Médard;
- Vital, médecin et propriétaire, à Puybrun;
- Rapatel, agent-voyer, propriétaire à Prudhomat;
- Grandval, adjoint au maire de Saint-Michel-Loubéjou;
- Taule, greffier, à Saint-Céré;
- Pagès, maire de Saint-Jean-Lespinasse, membre suppléant;
- Canet (Philippe), propriétaire, à Saint-Céré, membre suppléant.

Le projet de reconstruction de la halle, sur les nouvelles bases adoptées par la Commission municipale, a été soumis à l'enquête prescrite par les instructions. Quelques oppositions se sont produites de la part de propriétaires intéressés; mais le petit nombre de ces oppositions prouve que le projet est sympathique à l'immense majorité des habitants de la ville.

La Commission municipale, dans sa séance du 8 février courant, a démontré le peu d'importance des réclamations qui se sont produites, et, si nous sommes bien informés, le projet va être soumis à la sanction gouvernementale avec les plus grandes chances d'aboutir.

Lundi dernier, vers les dix heures du matin, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Théron, ancien juge, rue Haute. Il a été presque aussitôt éteint. On n'a point de dégât à signaler.

Le 11 de ce mois, les agents de police ont procédé à l'arrestation du nommé C., de Lalbenque, comme prévenu du vol d'une petite somme de 4 fr. 5 c. au préjudice du sieur Sol, de Castelnau.

Le froid est toujours très-intense. Le Lot est gelé sur une assez grande étendue. A dix heures, ce matin, les thermomètres de la ville marquaient 2 degrés 5/10 au-dessous de zéro.

On nous écrit de Catus :
 M. Blache commissaire de police du canton de Catus vient d'être révoqué de ses fonctions.

NÉCROLOGIE.

Il y a un mois aujourd'hui qu'un long cortège parcourait lentement les rues de Saint-Céré. Ce cortège, composé de toutes les confréries et corporations avec leurs bannières couvertes de crépes; des diverses écoles de la ville; de la compagnie des pompiers; des autorités en tenue officielle; des fonctionnaires et de toute la population conduisait à sa dernière demeure le digne prêtre qui depuis vingt-huit ans dirigeait la paroisse et qui la visitait, ce jour-là, une dernière fois encore, couché sur un lit de repos et portant sur sa figure inanimée une expression de sérénité remarquable et comme un reflet de sa belle vie.

La ville avait pris un air de deuil; les boutiques étaient fermées; les figures étaient tristes; des larmes venaient au bord de beaucoup de paupières.... De tous les cœurs, de toutes les bouches partait le cri unanime : quelle perte pour la ville !!! Difficilement il sera remplacé.

Aujourd'hui, semblable à une veuve éplorée, l'église paroissiale avait pris des vêtements de deuil. Elle célébrait un service funèbre pour son chef qui n'était plus. Au milieu de la nef, s'élevait un beau catafalque entouré de cierges et portant, en guise de couronne, au-dessus des ornements du prêtre, cette simple et cependant bien belle inscription : *Transiit benefaciendo.*

Tout autour de ce catafalque, se pressait comme il y a un mois, la population, les écoles, les pompiers, les autorités, les fonctionnaires venus de spontanément et presque sans caractère officiel, remplissaient le chœur. Plus de soixante prêtres étaient accourus de tous côtés pour relever par leur présence l'éclat de la cérémonie et rendre un bien touchant hommage à la mémoire de leur confrère. Parmi eux, on remarquait M. l'archiprêtre de Cahors, celui de Figeac, MM. les curés de Martel, de Gramat et bien d'autres qu'il serait trop long de nommer.

Avant la messe, M. le curé de Figeac est monté en chaire et, au milieu de l'émotion générale et la voix pleine de larmes, a retracé à grands traits la vie simple et cependant si bien remplie du curé de Saint-Céré. Il nous a représenté son amour pour les pauvres, son désintéressement, son énergie, sa bonté.... Plus que tout autre, l'orateur pouvait apprécier celui qui l'avait guidé à son entrée dans le sacerdoce, celui dont il avait été le vicaire pendant de longues années. Aussi M. Massabie a-t-il su trouver des accents éloquentes qui ont captivé son auditoire et impressionné tous les cœurs.

Nous voudrions pouvoir vous faire connaître les paroles de l'orateur, malheureusement notre mémoire n'est pas assez fidèle et nous sommes obligés d'y renoncer... Seulement permettez à notre bien faible plume de dire ici en quelques mots ce que fut l'homme que toute notre ville regrette et regrettera longtemps.

Transiit benefaciendo. portait l'inscription, qui, comme une auréole, dominait le catafalque. C'est là l'épithète qu'on peut mettre sur la tombe de M. Pilaprat, et cette épithète, il l'a bien méritée.

Nommé, jeune encore, à la cure de St-Céré, M. Pilaprat n'a eu d'autre but, d'autres soucis que le bien de sa paroisse. Ne songant jamais à lui, il ne voyait que les pauvres qu'il avait pour mission de secourir et leur réservait tout ce qui ne lui était pas strictement nécessaire. Sa paroisse était devenue sa famille et il est mort, à Paris, avoir donné, de son vivant, et son affection et ses ressources, ne laissant après lui que des regrets.

M. Pilaprat semblait avoir adopté la devise : Vouloir c'est pouvoir. Il s'était tracé un chemin et ce chemin il le suivait sans s'arrêter aux difficultés. C'est avec cette ferme volonté d'arriver à son but qu'il a pu créer l'Ecole des Frères; qu'avec peu de ressources, il a aidé à fonder le bel établissement de la miséricorde, qui, comme l'Ecole des Frères donne le pain de l'esprit aux enfants, mais donne encore le pain du corps aux pauvres de la ville; qu'il a pu faire réparer et embellir le temple de la prière et le rendre digne du Dieu Tout-puissant; qu'il allait bientôt bénir la salle d'asile, la seule chose, peut-être, qui lui ait fait regretter la vie.

Mais que son âme se rassure !... Telles qu'une semence féconde, les nobles pensées finissent toujours par germer et leurs pousses vigoureuses par s'établir victorieusement sur les terrains les plus ingrats. La salle d'asile, j'en ai la conviction, recevra bientôt les intéressantes petites créatures à qui elle est destinée et nous prouvera une fois de plus que notre population comprend tous les sentiments de générosité et s'associe à toutes les idées de progrès.... Plaise à Dieu que, corollaire

de toutes les autres, puisse bientôt se rétablir une autre œuvre que M. Pilaprat avait réussi à fonder, mais qui n'est hélas! que trop tôt tombée; je veux parler de l'extinction de la mendicité... que notre jeune et intelligente administration municipale relève cette œuvre, elle sera soutenue par les gens de cœur et bénie de la population!

Aux vertus que je viens d'énumérer, M. Pilaprat en joignait beaucoup d'autres. Il avait compris que le devoir du prêtre est de rester étranger aux luttes brûlantes du siècle. Tout occupé de son ministère, il vivait retiré dans son presbytère, aimant tout le monde, mais ne pactisant avec aucun parti; recevant avec une grande affabilité ceux qui venaient chez lui et n'allant dans la société où il était cependant loin d'être déplacé, que lorsqu'il avait le bien à y faire. Sévère pour lui, tolérant pour les autres, il savait faire aimer la Religion à laquelle il s'était consacré tout entier. Sa vie privée, à l'abri de tout reproche, était un modèle pour tous et il avait su, chose bien difficile, acquérir l'estime et le respect non seulement de toute sa paroisse mais de presque tout le diocèse. Quelques-uns ont pu quelquefois le blâmer, pas un n'a pu en dire du mal et lorsque la mort est venue le surprendre, jeune encore, au milieu de ses travaux, tous ont compris que sa perte était un malheur pour la ville et son éloge a été sur toutes les lèvres...

Mais ma plume s'arrête effarouchée d'avoir entrepris une tâche au-dessus de ses forces. Que celui qui n'est plus me pardonne! J'ai voulu venir rendre ici à sa mémoire, un hommage que je n'ai pu lui rendre ailleurs et lui dire que longtemps, bien longtemps, son souvenir sera vénéré à Saint-Céré et qu'heureux est l'homme, heureux est le prêtre qui, en mourant, emporte les regrets et l'amour de toute une population.

OCT. DE COLOMB,
Juge de paix de Saint-Céré.

M. J.-M. Cayle rentre en scène. Une nouvelle brochure de sa façon ayant pour titre: *La Conspiration cléricale* a paru aujourd'hui chez Dentu. C'est une réponse à fond de train aux mandements de plusieurs évêques. Les conclusions de l'auteur sont toujours des plus radicales, cela va sans dire. L'Europe, dit-il, s'agit entre la théocratie et la liberté, et les sociétés modernes appartiendront finalement à l'une de ces deux puissances. On pressent la vivacité des conclusions qui ressortent d'un semblable thème.

Décidément, notre compatriote vise à s'immortaliser.....

Nous lisons dans le *Journal de Toulouse*:

Samedi, au théâtre des Variétés, a eu lieu la première représentation de *Rose de Montal*, drame en cinq actes et en vers de M. Valéry. Le succès de la pièce n'a pas été un instant douteux, et les beaux vers du poète ont été souvent applaudis. Mlle Leroux a mis dans son rôle du sentiment, de la chaleur et de l'énergie; Mlle Gauthier a su joindre, à une parfaite convenance dans le début, une émotion soutenue. Dalis a fait un excellent troubadour, tour à tour triste ou gai comme ses poétiques chansons. Maxime s'est montré parfait comédien dans la scène de la provocation.

Le rideau a été baissé au milieu des applaudissements, et l'auteur, M. Léon Valéry, a été demandé par toute la salle.

Rose de Montal a été représentée le 9 à Cahors. Jamais la salle n'avait été mieux garnie. L'enthousiasme était à son comble. L'auteur a été rappelé par tous les spectateurs. Malheureusement M. Valéry n'a pu être témoin des vives sympathies de ses compatriotes à son égard: il n'était pas à Cahors.

M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes vient, dit le *Mémorial d'Amiens*, d'envoyer aux préfetures une collection de plans-modèles et le devis concernant la construction des salles d'asile.

Ces documents pourront être utilement consultés en ce moment où les administrations municipales, appréciant l'utilité des salles d'asile, font de louables efforts pour doter les communes de ces établissements.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur*:

Par décision du ministre des finances, l'intérêt attaché aux bons du Trésor public a été fixé ainsi qu'il suit à partir du 9 février:

- A 3 0/0 pour les bons de 3 à 5 mois;
- A 3 1/2 pour les bons de 6 à 11 mois;
- A 4 0/0 pour les bons à un an.

D'après les ordres du ministre de la guerre en date du 3 février 1862, les engagements volontaires et les devancements d'appel continuent

d'être ouverts dans la deuxième section d'ouvriers à Paris, pour les commis aux écritures, les boulangers et les boteleurs.

Les conditions d'admissibilité sont les suivantes: **Commis aux écritures.** — Ils doivent avoir une bonne écriture courante, savoir suffisamment l'orthographe, faire avec facilité, les quatre premières règles de l'arithmétique. Ils sont examinés par le sous-intendant militaire lui-même.

Boulangers. — Les hommes sont mis à l'essai à la manutention militaire s'il en existe une dans la place; à défaut chez le syndic de la boulangerie membre de la commission de vérification.

Boteleurs. — L'aptitude des boteleurs est constatée par des sergents ou des caporaux de la même profession dans les sections, à défaut, on a recours à des maîtres ouvriers civils.

Les candidats qui ne doivent pas avoir plus de vingt-quatre ans révolus au moment où ils contractent leur engagement, ont, en outre, à justifier dans la forme que le sous-intendant militaire jugera utile de déterminer, de leur bonne conduite et de leur moralité.

On lit dans l'*Opinion Nationale* du 6 février:

Le projet de conversion a provoqué un déclassement extraordinaire de titres. Beaucoup de gens s'inquiètent de cette évolution: pour nous, elle n'a rien d'inattendu, et par suite rien d'inquiétant.

Ceux qui s'en effraient oublient que ce déclassement de titres correspond à un déplacement analogue de capital. En effet, s'il y a eu pour un milliard de titres transférés, il y a eu pareille somme d'argent donnée en échange.

C'est une évolution de titres et de capitaux, nécessitée par les circonstances, et qui, loin d'être inquiétante, aura pour conséquence naturelle de changer les conditions de placement, et d'entraîner la baisse de l'intérêt du loyer des capitaux.

Il faut bien admettre que s'il y a des titres qui sont en quête de réalisations, il y a aussi des capitaux en quête de placements, et qu'il y en aura d'autant plus qu'il y aura plus de titres réalisés.

Comme démonstration, prenons le porteur du 4 1/2 réalisant son titre pour n'être pas exposé à apporter sa soule de conversion au Trésor, ni à subir ultérieurement une réduction d'intérêt. Au cours du jour, il réalise 100 fr. 50 pour 4 fr. 50 de rente, 10,050 fr. pour 450 fr. de rente, et enfin 100,500 fr. pour 4,500 fr. de rente.

Que fera-t-il de cet argent? S'il a l'intention de racheter avec le même capital la même quantité de rente en 3 p. 100, il faudra qu'il attende que le 3 p. 100 soit redescendu jusqu'à 67 fr., éventualité peu probable. S'il veut acquérir la même quantité de rente en 3 p. 100 aux cours actuels, il devra se procurer un supplément de capital de 6,75 pour 4,50 de rente, de 675 pour 450, de 6,750 pour 4,500. C'est plus que le Trésor ne lui demandera probablement comme soule de conversion.

Le vendeur de titres à 4 1/2 aux cours actuels sacrifie, en outre, le coupon de 2 fr. 25 échéant le 22 mars prochain, qui sera payé en argent, et qu'il faut déduire jusqu'à due concurrence de la somme par lui réalisée à ce jour.

Certainement, le porteur du 4 1/2 aimerait mieux apporter sa soule au Trésor que de réaliser son titre aujourd'hui, s'il était assuré que le cours du 3 p. 100, après la conversion, lui représentera, sur le marché de réalisation, outre la soule, un certain boni à son profit.

C'est donc par crainte d'une baisse ultérieure sur le 3 p. 100 qu'il réalise aujourd'hui son 4 1/2 à 100 fr. 50.

Mais à peine n'est-il plus en quête de réalisations qu'il entre en quête de placements. Il cherche autour de la Rente les valeurs qui, pour le même capital, lui offrent un intérêt supérieur.

La hausse de ces valeurs d'arbitrage et la conséquence de cette concurrence de placements. Le mouvement a déjà commencé sur les obligations de chemins de fer; il s'est même exagéré sur l'emprunt italien, dont personne ne voulait à 63, et que tout le monde recherche à 68.

C'est lorsque toutes les valeurs d'arbitrage auront ainsi monté de 10 ou 15 p. 100 que le réalisateur de rentes, qui trouve aujourd'hui le 3 p. 100 trop cher à 71, le trouvera peut-être très-bon marché à 73 et 74.

Ainsi le déclassement de titres, dont on s'effraie aujourd'hui, en attirant sur le marché une masse correspondante de capitaux, peut aboutir à rendre la conversion plus facile et plus profitable.

C'est parce que nous voudrions que cette évolution naturelle des titres et de capitaux, provoquée par le projet de conversion, tournât plutôt

au profit des rentiers que des capitalistes de spéculation, c'est pour cela que nous cherchons à faire comprendre au public les résultats possibles de l'opération.

De manière ou d'autre, la conversion se fera; voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue. C'est désormais pour le Trésor beaucoup plus une question de crédit qu'une question de bénéfices. S'il aliène son droit de réduction, qui dans un mois peut-être lui ferait trouver une économie de 19 millions dans le service annuel de la Dette, pour arriver d'un seul coup à l'unité de la Rente, c'est qu'il espère obtenir de cette unification une plus équitable évaluation du crédit public.

En convertissant le 4 1/2 p. 100, il réduirait, il est vrai, le service de la dette de 19 millions par an, mais il laisserait subsister un fonds à intérêt réductible, et qui, comme tel, ferait au 3 p. 100 une concurrence permanente à la baisse, nuirait aux conditions des emprunts publics, et empêcherait enfin le loyer de l'argent de descendre aux taux où le niveau de la richesse nationale devrait le précipiter.

Grâce à l'incessante activité apportée à la publication de la carte des Gaules, cet utile travail sera bientôt terminé. Le gouvernement a pris des mesures pour qu'un exemplaire soit remis à la mairie de chaque chef-lieu de département ou d'arrondissement.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 9 février 1862.

37 Versements dont 5 nouveaux.... 3,498 »
41 Remboursements dont 4 pour solde. 4,598 86

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861.

Boeuf: 1^{re} catégorie, 1^{er} 05^c; 2^e catégorie, 95^c.
Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 85^c; 2^e catég., 75^c.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^{er} 20^c; 2^e catégorie, 1^{er} 10^c.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{er} 45^c; 2^e catégorie 1^{er} 05^c.

TAXE DU PAIN. — 40 décembre 1861

1^{re} qualité 43 c., 2^e qualité 40 c., 3^e qualité 36 c.
Pour la Chronique locale: A. LAYTON.

Départements.

Nous lisons dans l'*Echo de Marmande*:

Nous sommes heureux d'apprendre que l'Empereur et l'Impératrice ont daigné adresser à M. le Sous-Préfet pour la loterie de l'extinction de la mendicité, un service d'argenterie de dessert et d'élégants bouts de table.

Cette libéralité de Leurs Majestés sera un titre de plus à la reconnaissance de nos pauvres et un nouveau gage de succès pour notre œuvre de bienfaisance.

Le bureau de bienfaisance vient aussi de recevoir du gouvernement une subvention de 500 francs. (*Courier de Tarn-et-Garonne*.)

On lit dans le journal de Lot-et-Garonne:

Nous apprenons que le Cercle de Valence d'Agen va donner très-prochainement un concert au bénéfice des pauvres. Les principaux artistes du théâtre de Montauban, M. Schultz, organiste de la cathédrale d'Agen et plusieurs amateurs, prêteront leur concours pour cette soirée musicale qui ne peut manquer d'être très-brillante et très-fructueuse.

Lot-et-Garonne. — Est acceptée la démission de M. Sarramia, conseiller à la Cour impériale d'Agen. (*Journal de Lot-et-Garonne*)

Pour la chronique départementale, A. LAYTON

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Turin, 8 février.

Dans la chambre des députés, M. Gallenza demande des explications sur l'assassinat d'un voyageur anglais à Livourne. Le baron Ricasoli répond que ce fait déplorable n'est que trop vrai. Il résulte des pièces officielles que toutes les autorités ont fait leur devoir. Le gouvernement se propose d'appliquer au port de Livourne les mêmes réglemens qu'à celui de Gènes.

Le journal l'*Italie* annonce que le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets une circulaire qui les engage à prévenir, par des moyens d'influence légitime, des manifestations pareilles à celle de Florence.

La Gazette officielle du royaume dit que l'on répand le bruit que le gouvernement excite et encourage les manifestations populaires contre le pouvoir temporel, qu'il a décrété le rappel de Mazzini, qu'il prépare, par ses encouragements secrets, des expéditions clandestines. Le gouvernement ne s'éloignera pas de la voie tracée par les lois, ni de cette politique digne, loyale, qui tend, avec une vigilante persévérance, à saisir toute occasion qui se présentera, d'assurer, d'une manière large et féconde, les destinées de la nation.

Rome, 9 février.

Hier, le Pape a assisté aux obsèques du cardinal Bernardo Gianelli, célébrées dans l'église St-André. Ses partisans lui ont fait au retour, sur la place d'Espagne, une petite ovation.

Le parti italien aurait voulu faire, hier soir, au théâtre, une manifestation à l'ambassadeur de France; mais les deux polices, romaine et française, ont pris des mesures pour l'empêcher. Le marquis de Lavallette, qui désapprouve hautement ces manifestations, s'est abstenu d'aller au théâtre.

Le piémontais François Franchini avait été reçu par le roi de Naples, la veille du jour où il eut audience du Pape, et il avait parlé à François II des affaires de l'Italie méridionale et de l'impossibilité d'une restauration bourbonnienne dans ces contrées. Le roi prévint aussitôt le cardinal Antonelli. Au reste, Franchini avait été surveillé par la police dès son arrivée à Rome; mais, en le voyant aller si souvent chez les Jésuites, on cessa bientôt d'avoir aucun soupçon sur lui. Après l'incident du Vatican, il aurait été arrêté si le Pape n'eût ordonné qu'on n'en fit rien. Depuis, il a quitté Rome.

Les Romains orient beaucoup contre la municipalité, à cause de l'affreuse malpropreté des rues de Rome. Notre ville est un vrai cloaque. Dès qu'il pleut, la boue est si épaisse qu'il n'y a plus moyen d'en sortir. Chacun jette des immondices dans les rues sans être inquiété. La municipalité donne cependant 43,000 écus par an à un entrepreneur chargé de cette branche de l'édilité publique, mais, jusqu'ici, personne ne s'est occupé de la manière dont cet individu remplissait ses engagements. La chose en est venue à ce point que beaucoup de personnes désirent que Rome soit occupée par les Piémontais, ne serait-ce que pour la voir au niveau des autres villes sous le rapport de la propreté.

Tous les émigrés romains qui se trouvent dans les provinces de l'Ombrie ont été invités à se rendre à Pérouse pour y faire une démonstration politique.

BAVET.

ALLEMAGNE.

Le rédacteur du journal polonais *Dzennik*, M. Jagielski, qui, il y a huit jours, a été arrêté à Posen sous l'inculpation de haute trahison, a été transporté à Berlin, où il est tenu au secret. Jusqu'à ce jour même, son défenseur n'a pu obtenir la permission de conférer avec lui. Le tribunal a également repoussé toute offre de cautionnement. D'ailleurs, les membres polonais de la chambre des députés s'agitent beaucoup en faveur de leur compatriote.

La question allemande est dans ce moment l'objet de négociations entre les diverses fractions libérales de la chambre des députés, afin d'arriver à une action commune dans cette affaire. Mais on doute que la fraction Grabon se rallie aux autres fractions.

La prochaine séance de la chambre des députés n'aura lieu que mardi. On s'attend à ce que le parti du progrès présentera des propositions relativement à la question de la Hesse électorale. M. de Bernstorff, dit-on, répondrait. En ce cas, la séance offrirait un grand intérêt.

Le même parti reviendra sur la question du mariage civil, qui, trois fois déjà, a été rejetée par la chambre des seigneurs. On peut lui prédire le même sort cette fois encore.

HAVAS.

POLOGNE.

Berlin, 7 février.

On écrit de Varsovie au *Journal de Posen*, sous la date du 5, que le prévôt des marchands Slenker et le pasteur évangélique Otto ont été condamnés, par le tribunal militaire, à la déportation et à la détention pendant trois ans dans la forteresse de Cronstadt.

Le doyen archi-prêtre de Varsovie, Wittman, les chanoines Wyszynski, Stecki, Dzaszkowski, ont été condamnés par le tribunal militaire, à la déportation en Sibérie; ils ont été dirigés sur Tobolsk.

L'arrestation de plusieurs hommes de lettres, entre autres celle de MM. Ehrenberg et Krajewski, fait grande sensation.

RUSSIE.

La *Nordische-Post* annonce que le gouvernement vient d'ouvrir un crédit de cinq millions à l'effet de faire des avances aux propriétaires qui ont moins de vingt-et-un serfs.

D'après le *Journal de Saint-Petersbourg*, 6,000 soldats de marine ont été renvoyés dans leurs foyers.

ESPAGNE.

Madrid, 7 février, 5 h. du soir.

M. Martinez de la Rosa est mourant. M. Mon, appelé par le télégraphe, doit être le futur président de la Chambre des députés.

Le gouvernement étudie la question de l'amortissement. Madrid, 7 février, 11 h. du soir.

Le vénérable M. Martinez de la Rosa, président de la Chambre des députés, est mort à six heures trente-cinq minutes du soir. La Chambre, en signe de deuil, a interrompu ses travaux. Le gouvernement s'est associé au deuil de la Chambre.

HAVAS.

Madrid, 8 février.
M. Mon est attendu mardi. Le roi, les ministres, les sénateurs, les députés et la ville entière doivent accompagner, lundi, le convoi de M. Martinez de la Rosa. Des regrets unanimes sont manifestés par la presse.
Le retour de M. Mon à Madrid est démenti. Cet événement est subordonné à la solution d'une question délicate, pendante entre les gouvernements de l'Empereur et de la Reine.
Pour extrait : A. LAYTOU.

Variétés.

Reflexions sur les Huileries.

Parmi les produits du département du Lot, l'huile de noix constitue un des principaux éléments de ses ressources domestiques; c'est elle qui alimente la lampe du pauvre et assaisonne ses mets; denrée de première nécessité dans nos contrées, l'exportation en est à peu près nulle; on la récolte et on la consomme exclusivement sur place.

Les procédés d'extraction mis en usage pour l'obtenir consistent en un mode de pression dont la lourde masse frappe au premier aspect.

Dans le Lot, les huileries, comme toutes les machines qui font partie du matériel d'exploitation agricole, sont fatalement restées jusqu'à ce jour subordonnées au despotisme de l'habitude; cela tient à ce que notre population, quoique profonde admiratrice des merveilles du progrès, ne sort pas de la tradition. — Elle cultive son champ, récolte son vin, presse ses noix, absolument comme ses pères le lui ont appris. La nouveauté des systèmes effraye le Quercynois, et si parfois il déserte la routine, ce n'est qu'avec la plus grande hésitation.

Qu'on nous pardonne cette digression, que nous n'avons introduite ici que pour allumer le feu sacré, et revenons au sujet qui nous occupe.

Trois systèmes de pression sont en usage: le premier, généralement employé dans notre département, consiste dans le travail produit par le poids d'énormes poutres en chêne; pour le deuxième, on se sert de vis en bois, en fonte ou en fer, à filets triangulaires ou carrés, manœuvrées à force de levier; le troisième, enfin, utilise l'effet obtenu par la presse hydraulique, due à l'imagination du célèbre Pascal.

L'application de ces divers appareils donne dans la pratique des résultats bien différents, à puissance disponible égale; il importe donc de les comparer et de rechercher celui qui offre le plus d'avantages.

1° Pression exercée par les poutres.

Ce mécanisme se compose d'une lourde poutre en chêne, ayant ordinairement une longueur de cinq mètres environ, et un équarrissage de soixante-dix centimètres, montée sur un bati en bois dans lequel elle se meut; l'une de ses extrémités est armée d'un tourillon qui traverse deux montants du bati, et l'autre d'un écrou en fonte dans lequel passe une vis de rappel verticale; manœuvrée au moyen d'un levier par des moteurs animés.

L'effort de cet appareil s'exerce par l'intermédiaire de hausses en bois dur, sur la partie centrale d'un récepteur correspondant habituellement au quart de la poutre mesurée à partir de son axe de rotation.

Une pièce de bois en chêne ayant les dimensions assignées ci-dessus pèse, d'après son coefficient de densité, 2,866 kilog.; le point d'application de la puissance étant situé au quart de la distance de l'axe de rotation, l'effort produit serait, d'après les formules dynamiques, 5,106

kilog., ou, en compte rond, 5,000 kilog., si l'on considère le travail absorbé par les frottements.

2° Application des vis.

On démontre en mécanique, relativement à l'effet obtenu par un moteur sur les vis à filets triangulaires ou carrés: que la puissance est à la résistance comme la hauteur du pas de vis est à la circonférence ayant pour rayon le levier à l'extrémité duquel agit la puissance; c'est-à-dire que, si le pas de vis (intervalle compris entre les arêtes supérieures de deux filets consécutifs) est dix, cent, mille fois plus petit que le développement de la circonférence décrite par l'extrémité des barres à travers lesquelles l'on pousse, l'effort développé par la vis sera dix, cent, mille fois plus grand que celui exercé par les hommes qui poussent.

(APPLICATION.) Supposons que la secousse imprimée aux barres soit représentée par une valeur de 100 k.; que celles-ci aient un mètre cinquante de longueur, la circonférence qu'elles décriront dans leur mouvement développera 9^m42; admettons aussi que le pas de vis soit de 0^m02; comme cette dernière quantité est 471 fois plus petite que 9^m42, il s'ensuivra que la pression développée par la vis sera 471 fois plus grande que la secousse imprimée, soit de 47,100 kilog., d'après les données ci-dessus, travail des frottements compris. Ce résultat est environ 8 fois plus grand que celui produit par la pression des poutres.

3° SYSTÈME. — Presses hydrauliques.

La construction de cette machine est fondée sur le principe de la transmission des pressions dans les liquides.

Que l'on se figure deux cylindres creux, communiquant entr'eux par leur partie inférieure, dans lesquels peuvent se mouvoir deux pistons, et admettons que l'espace, au-dessous de ces pistons, soit rempli d'eau ainsi que le tuyau qui les fait communiquer l'un à l'autre. — Si l'on charge la tige du piston du petit cylindre d'un poids de 10 kilog., cette pression se transmettra au grand piston dans le rapport de leur surface. — Si donc, la surface du petit piston est représentée par 100, et celle du grand piston par 1000, ce dernier recevra sous la charge de 10 kilog., exercée sur le petit piston, une pression 100 fois plus grande, c'est-à-dire de 1,000 kilogrammes.

On tire de cette observation la conséquence naturelle qu'avec ce système on peut obtenir une pression aussi grande qu'on le veut, puisqu'il suffit de prendre le grand piston assez grand relativement à celui d'une pompe d'injection qui remplit ici le rôle de petit piston.

Nous n'entrerons pas dans de plus longs détails, relativement à cette machine. — Sa description serait aussi fastidieuse qu'inutile pour le lecteur, et ne saurait convenir d'ailleurs qu'aux mécaniciens constructeurs; nous nous bornerons à dire qu'elle occupe très peu de place; que sa puissance n'a pas de limite et que son prix est à la portée de toutes les bourses.

Avec le premier système on est soumis à la double et triple opération du broyage des tourteaux et de la cuisson des pâtes; l'on n'a qu'une résultante bien restreinte et il faut un emplacement considérable; la vis prime les poutres, en ce sens, qu'on obtient des résultats plus grands avec moins de travail et de local; mais la vis, comme tous les appareils métalliques, est soumise à des conditions de durée qui dépendent essentiellement de la qualité de la matière em-

ployée; le moindre accident, le moindre cassure dans un filet détruisent complètement la machine; son emploi devient dès lors relativement très onéreux.

Avec la presse hydraulique, on obtient du premier jet et sans autre préparation, les liquides que l'on veut extraire; la plus petite place lui convient; c'est simplement deux pompes ordinaires qui en constituent les principaux accessoires.

Avec elle, on n'a pas à redouter les accidents, et sa puissance promet des résultats pour les extractions les plus tenaces; il y a donc tout avantage à lui accorder la préférence sur les deux premiers systèmes.

F. FUMAT.

Paris.

11 février.

Par une décision du 29 janvier, Sa Majesté l'Impératrice a daigné nommer vice-présidentes de la Société de charité maternelle de Paris, M^{me} la comtesse Walewska et M^{me} la duchesse de Trévise.

— Par décret impérial en date du 15 janvier, rendu sur le rapport du ministre de la marine et des colonies, M. le contre-amiral Jurien de la Gravière a été promu au grade de vice-amiral.

— M. Granier de Cassagnac est nommé, dit-on, rapporteur de la commission d'adresse au Corps législatif.

— Le Sénat s'est réuni aujourd'hui à trois heures, en séance générale. La loi pour la conversion facultative de la rente 4 1/2 p. cent, de la rente 4 p. cent et des obligations trentenaires, votées par le Corps législatif dans sa séance de samedi dernier, a été communiquée au Sénat.

— La préfecture de police vient d'établir un service spécial d'inspecteurs chargés de surveiller dans Paris la fidélité du débit des denrées et la salubrité des comestibles qui sont vendus sur la voie publique par les marchands ambulants, ou qui se débitent, soit à l'état de nature, soit préparés dans les nombreux établissements ouverts au public.

— M. Slidell, le commissaire du Sud, rendu célèbre par l'affaire du Trent, est arrivé à Paris et est descendu à l'hôtel du Louvre. Il a sollicité et obtenu une audience de M. Thouvenel.

— Il y aura chasse Impériale cette semaine à Fontainebleau.

— La température de Paris se maintient au froid. Aujourd'hui les thermomètres centigrades marquaient à minuit: 2 degrés 9 dixièmes au-dessous de zéro; à 6 heures du matin 5 degrés 4 dixièmes au-dessous de zéro; à midi 3 degrés au-dessous de zéro.

Au moment de la conversion de la rente 4 1/2 0/0 bien des capitaux vont se trouver déplacés et par conséquent disponibles. Nous rappelons à nos lecteurs que la COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE, dont le siège est à Paris, rue Richelieu, 87, constitue des rentes viagères à des taux très avantageux.

Les garanties qu'offre cette Compagnie, la plus ancienne de toutes les Compagnies françaises, donnent toute sécurité aux rentiers. Elle possède 35 millions entièrement réalisés, dont 13 millions en immeubles; et nulle part le rentier ne trouvera des avantages plus réels, et plus de facilité pour toucher ses arrérages; puisqu'il pourra le faire sans certificat de vie à Paris et dans toutes les principales villes de France.

Pour extrait : A. LAYTOU.

VILLE DE CAHORS.
Marché aux grains. — Mercredi, 12 février.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	260	58	29 ^f 97	78 k. 240
Mais....	93	20	17 ^f 45	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

10 février 1862.

Dernier cours. Hausse. Baisse.

Au comptant:

3 pour 100	70 90	»	»	»	30
4 1/2 pour 100	100 40	»	»	»	50
Obligations du Trésor ..	465	»	»	»	3 75
Banque de France.....	3070	»	40	»	»

11 février.

Au comptant:

3 pour 100	70 95	»	05	»	»
4 1/2 pour cent	100 25	»	45	»	»
Obligations du Trésor ..	465	»	»	»	»
Banque de France.....	3085	»	45	»	»

12 février.

Au comptant:

3 pour 100	71 05	»	10	»	»
4 1/2 pour 100	100 30	»	05	»	»
Obligations du Trésor ..	465	»	»	»	»
Banque de France.....	3040	»	»	»	45

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 10 février. Alazard (Bernarde).
- 10 — Sirech (Anne).
- 14 — Capmas (Charles).
- 12 — Fournié (Alexis).

Décès.

- 10 — Enfant du sexe féminin présenté sans vie des époux Alazard et Redoules.
- 14 — Enfant du sexe féminin né-mort des époux Malaingre et Cammas.
- 12 — Enfant du sexe masculin, né-mort des époux Fournié et Pradaude.
- 12 — Delort (Antoine), 21 ans, célibataire.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

Théâtre de Cahors.

Bal masqué et paré, le Dimanche 23 février, le Dimanche gras, 2 mars, et le Mardi gras, 4 mars. — Prix d'entrée: 2 fr. par cavalier, et 50 c. pour les dames aux premières; entrée libre pour les dames dansantes dans la salle du bal.
Costumes nouveaux au théâtre.

CONTREFAÇONS et IMITATIONS.

Comme tous les médicaments avantageusement connus, le CHOCOLAT purgatif de DESBRIÈRE est contrefait et imité. Il y a des gens, sans respect pour leur honorable profession, qui, au lieu de donner du Chocolat Desbrière lorsqu'on leur en demande, le remplacent par du chocolat acheté à bas prix et dans lequel la Magnésie n'est pas toujours pure ou est remplacée par la scamonée, la gomme gutte, le jalap, le mercure doux, drastiques violents qui irritent les organes digestifs, causes funestes de nombreuses maladies. Pour éviter toute fraude, on doit vérifier, en achetant si chaque boîte porte la signature DESBRIÈRE, et si elle sort bien de la pharmacie rue Lepeletier, 9, à Paris.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE
J. U. CALMETTE, A CAHORS.

ROSE DE MONTAL

Drame en cinq actes et en vers, par M. LÉON VALÉRY, in-18..... 1 fr.

HEURES INTIMES

POÉSIES par le même auteur, un joli volume in-18..... 2 fr.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

SE VEND A CAHORS,

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6.

PRIX : 1 FRANC.

AVIS

Le sieur St-Sevey, conducteur en retraite, — à Cahors, — a l'honneur d'informer le Public qu'il se chargera, comme par le passé, de faire tous les plans, devis pour construction et réparation de toute nature. Il offre de conduire lui-même les travaux, à Cahors et dans le département.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.
Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines, etc., etc.
10 fr. le flacon, par 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.
Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

Poudre de Rubis

incomparable pour faire couper les rasoirs et pour polir tous les métaux. 1 fr. le flacon.

A Cahors, chez BAYLES, opticien, rue de la Préfecture.

Une des branches les plus intéressantes de la science médicale à la portée
DES GENS DU MONDE

Traité pratique des Maladies urinaires

Et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, chez l'homme et chez la femme.
3^{me} édition, 1 vol. de 900 pages, enrichi de 314 FIGURES D'ANATOMIE, Par le D^r JOZAN, profess. spécial de pathologie uro-génitale, 182, r. de Rivoli.
Maladies contagieuses. Rétrécissements. Catarrhe de vessie. Gravelle. Pierre. Stérilité. Débilité. Pertes. Maladies des femmes. Traitement. Préservatifs.
Prix: 5 fr.; poste, 6 fr. sous doub. envel., chez l'auteur D^r JOZAN, 182, r. de Rivoli, MASSON, libraire, 26, r. de l'Anceinne-Comédie, et les prin. libr. de Paris, des départ., et de l'étranger.
Du même auteur: D'une cause fréquente et peu connue

D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ

Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie, est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population, avec des observations de guérison. 1 vol. de 600 pages.
Prix: 5 fr.; par la poste, 6 fr. double enveloppe. — Les MALADES peuvent se TRAITER EUX-MÊMES faire préparer les remèdes chez LEUR PHARMACIEN. — TRAITEMENTS, CONSULTATIONS de midi à 2 heures, et PAR CORRESPONDANCE. (Affranchir.)

A LA VILLE DE CAHORS

HABILLEMENTS

CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, M^d TAILLEUR

A l'honneur de prévenir le public qu'arrivant à la fin de la saison, il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites; elles pourront s'habiller à des prix très-modérés.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.